



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 octobre 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 7 octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 octobre 2019.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Gilles GIAMPORONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.
Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Béatrice GUILLOT, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Annie ROUL, Martine VINCENT.

Procuration : Mme Patricia JUIGNET a donné procuration à Mme Simone GAVEAU.

Secrétaire : M. Gilles GIAMPORONE.

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour :

- 1) **Approbation du compte rendu du 9 septembre 2019.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Affaires financières :**
 - a) Décisions modificatives budgétaires
 - b) Renouvellement du contrat SEGILOG / BERGER LEVRAULT pour la Mairie
- 5) **Personnel communal :** création d'un poste d'Adjoint d'Animation contractuel à 35 h du 21 octobre 2019 au 3 juillet 2020.
- 6) **Agglopolys :** présentation du rapport d'activité 2018.
- 7) **Commémoration du 11 novembre 1918.**
- 8) **Comptes rendus de réunions.**
- 9) **Informations et questions diverses.**

AJOUT DE 2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

9) POLE SANTE : rectificatif d'un bail.

10) Mail de Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT sur les doléances de M. Jean-Michel BOUVARD

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 SEPTEMBRE 2019

Pas d'observation.

✓ **Les membres du Conseil Municipal
approuvent à l'unanimité le compte rendu.**

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Néant.

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
40	09/09/2019	AH119-AH163-AH165-AH166 1 appartement de 31 m ²	13 rue de Frileuse
41	09/09/2019	AH119-AH163-AH165-AH166 1 appartement de 29 m ²	13 rue de Frileuse
42	13/09/2019	AH 190 et AH 191	21 route d'Herbault
		AH 69	21 rue de Frileuse
43	16/09/2019	AC 315	rue Jean Victor Joly
		AC 320	Les Grandes Maisons
44	24/09/2019	AB 160	25 rue des Blés d'Or
45	24/09/2019	AB 79	11 rue des Lilas

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Décisions Modificatives budgétaires

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sur le Budget Prévisionnel 2019, 160 000 € avaient été portés sur la ligne budgétaire DETR pour la salle polyvalente. Cette subvention s'élève finalement à 239 511 €.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de porter le différentiel tel que :

1341	DETR salle polyvalente	+ 79 511 €
------	------------------------	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

165	Remboursement cautionnement	+ 334,00 €
2135	Ecole Elémentaire supports vidéo projecteurs	+ 2 236,00 €
2135	3 climatiseurs au Pôle Santé	+ 6 530,00 € *
2136	Adoucisseur Pôle Santé – régularisation 2018	+ 3 494,00 € *
2184	Mobilier – Table d'examen – régularisation 2018	+ 1 638,00 € *
2158-04154	Achat taille haie	+ 546,00 €
2158-04154	Achat tête de coupe – taille haie	+ 240,00 €
21568-02140	Extincteurs	+ 342,00 €
2158-04154	Nettoyeur haute pression	+ 344,00 €
2188	Electro pompe du lave-vaisselle restaurant scolaire	+ 1 170,00 €
2188	Aspirateur école maternelle	+ 178,00 €
21313-17215	Salle Polyvalente	+ 7 000,00 €
2315-94082	Réfection voirie	+ 66 518,00 €
2315	Câblage informatique	+ 242,00 €
2313-12201	Pôle Santé	- 11 662,00 € *
2152-02148	Panneaux de voirie	+ 361,00 €

* Années 2018 et 2019, récupération de la TVA par voie fiscale et non par le FCTVA.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

b) Renouvellement du contrat SEGILOG / BERGET LEVRAULT pour la Mairie

Les services de la Mairie utilisent les logiciels professionnels de cette société en comptabilité, état civil, élections...

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la société SEGILOG / BERGER LEVRAULT pour la Mairie arrive à échéance. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire le contrat pour une durée de 3 ans comme suit :

- Cession du droit d'utilisation 3 402,00 € HT/an.
- Maintenance et formation 378,00 € HT/an.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'Adjoint d'Animation contractuel à 35h du 21 octobre 2019 au 3 juillet 2020

Madame Audrey SAUSSAYE occupait un poste en tant qu'ATSEM. A son retour de congés maternité à la fin du mois d'octobre, elle va prendre le poste de Directrice Adjointe au Service Enfance Jeunesse, poste qu'elle avait déjà occupé pendant les vacances scolaires.

En effet, la charge de travail a beaucoup augmentée en raison d'une fréquentation du Centre de Loisirs en constante progression et est devenue trop lourde pour une seule personne en Direction. Elle s'occupera également de l'animation auprès des adolescents.

Afin de la remplacer à l'école maternelle, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'Animation contractuel à 35 heures du 21 octobre 2019 au 3 juillet 2020 et d'y nommer Monsieur Jonathan LE BRECH qui assure actuellement son remplacement à ce poste.

A ce jour, nous ne pouvons pas être certains que nous allons conserver les 3 classes en maternelle à la rentrée de septembre 2020, d'où la création d'un poste jusqu'au 3 juillet 2020.

Il interviendra également au Service Enfance Jeunesse les mercredis et pendant les vacances scolaires. Pendant l'été 2020, il sera au Centre de Loisirs.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité
2 abstentions (Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT)

6) AGGLOPOLYS : présentation du rapport d'activités 2018

Le rapport d'activités d'Agglopolys pour l'exercice 2018 a été distribué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle qu'un des gros dossiers d'Agglopolys reste le transfert de la compétence eau potable. Il y aura un lissage du prix de l'eau sur plusieurs années afin de ne pas engendrer une envolée trop importante. Pour les abonnés de la commune, cette augmentation est estimée à environ 10 € supplémentaire par an.

La gestion des eaux pluviales urbaines sera elle aussi transférée, même si les communes conserveront certaines interventions par convention avec Agglopolys, comme par exemple les interventions sur les avaloirs.

Monsieur RONCE s'interroge sur le transfert de la compétence incendie. Madame le Maire précise qu'il s'agit pour l'instant de la compétence du Maire, et que cela le restera certainement.

7) COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h15.

8) POLE SANTE : rectificatif d'un bail

Madame RANDRIANASOLO a remplacé Madame BOUCHERON en tant que psychomotricienne au Pôle Santé depuis le 17 septembre dernier.

Ce remplacement a nécessité la signature d'un nouveau bail prenant effet au 1^{er} septembre 2019.

Par erreur, le bail signé chez le Notaire faisait état d'un loyer de 500 € (montant du loyer du médecin généraliste) alors que ce loyer est de 421 € TTC soit 350,83 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération afin de rectifier cette erreur. Le bail sera modifié en conséquence par le Notaire.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9) Mail de Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT sur les doléances de M. Jean-Michel BOUVARD

Madame le Maire procède à la lecture du mail reçu en fin de matinée. Mesdames Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT ont rencontré Monsieur Jean-Michel BOUVARD et ont recueilli ses doléances. Il souhaite que celles-ci soient évoquées en réunion de Conseil Municipal.

Le chemin qui mène à la route d'Herbault est cahoteux et nécessite un remblaiement ou un goudronnage.

Mesdames BIGOT et GUILLOT lui ont répondu qu'il s'agissait d'un chemin rural et que par conséquent, il n'y avait pas lieu de le goudronner.

Madame le Maire rappelle qu'il y a deux chemins pour aller à la Villa sans Peur où M. BOUVARD habite. L'un est goudronné et l'autre est un chemin rural interdit à la circulation du fait du manque de visibilité pour s'engager sur la Départementale.

Madame Béatrice GUILLOT précise que le panneau « sens interdit » n'est pas visible quand on vient de Saint-Sulpice.

Un chemin qui mène au local de la société de chasse de Fossé a été remblayé avec du fraisât en provenance de la RD 32 de Saint-Sulpice. Pourquoi ne pas avoir remblayé d'autres chemins de la commune ?

Monsieur CHARRET précise que le chemin qui longe la forêt et va de « la Vieille Allée » jusqu'à côté de la maison forestière a également été remblayé. Madame le Maire explique que le chemin qui a été remblayé à Fossé, l'a été avec le concours du Conseil Départemental par du fraisât (une 20^{aine} de camions). C'est une voie communale qui sert notamment aux agriculteurs. Ce type de remblaiement ne conviendrait d'ailleurs pas pour le chemin qui mène à la route d'Herbault compte tenu de sa pente importante.

Des odeurs nauséabondes proviennent du fossé à côté de chez lui. M. BOUVARD demande si une action peut être engagée auprès d'Agglopolys pour intervenir.

Madame le Maire et Monsieur CHARRET précisent qu'il s'agit d'un fossé d'eaux pluviales contenant également les derniers rejets de la lagune qui ont été filtrés plusieurs fois et qui sont analysés chaque mois. Le problème est que ces eaux stagnent et entraînent de mauvaises odeurs.

Des représentants d'Agglopolys et des élus s'y sont rendus plusieurs fois.

Monsieur LEBRASSEUR précise que compte tenu de la présence de restes de béton et du manque de pente, la mise en place d'une buse n'est pas la solution appropriée.

Les eaux sont ensuite rejetées dans la Cisse, il n'est donc pas possible de les traiter.

Il existe le même problème sur plusieurs points de la commune, rue des rosiers et entre le quartier des Grelles et des Grandes Maisons. Il y a parfois des problèmes de mauvais branchements des eaux usées qui se retrouvent mélangées avec les eaux de pluies.

Suite à des travaux à proximité de sa propriété pour le passage de canalisations d'eau, l'entreprise lui a laissé des gravats et n'a pas remis en état le terrain.

Mesdames BIGOT et GUILLOT ont constaté ces faits. Avant les travaux Monsieur BOUVARD tondait devant sa propriété, ce qu'il ne peut plus faire à cause des restes de gravats laissés par l'entreprise.

Messieurs JAVARY et RONCE précisent qu'il s'agit de la mise en place d'un poteau incendie et présentent le compte rendu de la réunion de fin de chantier à laquelle Monsieur BOUVARD s'est invité. Pour information, Monsieur BOUVARD s'immisce dans les réunions, intervient sur les chantiers et donne des directives aux ouvriers.

Pendant ce chantier, il a notamment été procédé à la remise à niveau de la bouche à clé du branchement de Monsieur BOUVARD et à l'enlèvement de deux gros cailloux en haut du talus à

l'entrée de sa propriété. Le chemin n'a pas été impacté par les travaux qui ont été réalisés sur l'accotement.

Il a été constaté que l'entrée de Monsieur BOUVARD a été réalisée avec de l'émulsion gravillonnée alors que ces travaux n'étaient pas prévus.

Monsieur CHARRET précise que les panneaux de la « Villa sans peur » ont été volés avant les vacances d'été. Ils ont depuis, été remplacés.

Madame la Maire rappelle que Monsieur BOUVARD a été menaçant envers la collectivité et les élus, cela aurait pu faire l'objet d'une plainte. Ce lieu-dit a bénéficié de l'installation d'une borne incendie (ce qui a permis également de régler le problème de traces de plomb dans l'eau) et de l'éclairage public (en même temps que l'enfouissement des réseaux EDF) alors qu'il n'y a pas d'obligation.

10) COMPTES RENDUS DE REUNION

a) Comité Consultatif sports

Madame HUET présente le compte rendu de la réunion du 3 octobre dernier.

Sur les 9 associations sportives invitées, il y avait 4 présentes et 2 excusées. Sur les 11 membres de la commission, il y avait 1 présent et 1 excusé. Il n'y avait pas de représentant des nouvelles associations.

Tennis Club de la Cisse : le nombre de licenciés est stable. Les groupes d'entraînement adultes sont complets (quelques places restent chez les enfants). Les actions habituelles sont reconduites. Cet été, l'association a fait une animation mini-tennis pour les 4/6 ans avec le Centre de Loisirs. Le terrain extérieur est utilisable et entretenu mais la surface est chaotique car il n'a pas été construit sur un terrain stable.

Gymnastique Volontaire : création d'un nouveau cours le lundi soir.

USC Aïkido : Pas de compétition. Une réunion a eu lieu avec le Judo et le Taekwondo. Un règlement intérieur va être rédigé pour statuer sur l'utilisation du dojo et des tatamis prêtés par l'Aïkido. Il faudrait mettre en place une signalétique pour indiquer où se trouve le dojo qui n'est pas facile à trouver.

USC Saint-Sulpice Ping : 24 licenciés (3 nouveaux inscrits suite au Forum des associations). La commune fera prochainement des travaux d'isolation dans la salle.

Saint-Sulpice Basket : un nouvel entraîneur va arriver le 4 novembre. Pas d'équipe seniors féminine ni U 15 garçon cette année mais 2 équipes seniors garçons.

USC Cyclotourisme : 14 licenciés comme l'année précédente.

Entente Footballistique Fossé Marolles Saint-Sulpice : une battue aux lapins a été organisée sans grand succès car les terriers sont dans les épines. Le gazon planté en juin a souffert de la canicule. A voir à l'automne s'il repart. L'aménagement en demi terrain pourrait être possible en déplaçant les petits buts. Une équipe féminine va être créée.

Plusieurs associations ont augmenté ou stabilisé leurs effectifs grâce au Forum des associations.

Malgré le fait que Madame HUET ne sache pas si elle reconvoquera le Comité Consultatif sports, vu le peu de participants, Madame DESSITE trouve que cette réunion est importante. Elle permet aux membres de différentes associations de se rencontrer et d'échanger. Madame la Maire est elle aussi de cet avis dans la mesure où les échanges restent courtois.

Hommage à M. Georges DECLERCK et M. André COUSIN

Madame la Maire propose d'avoir une pensée pour M. Georges DECLERCK et M. André COUSIN qui sont décédés dernièrement. Ce sont les fondateurs du Tennis de Table. Ils ont beaucoup œuvré pour le sport dans notre commune.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Passage de la fibre

Une réunion publique aura lieu le mercredi 27 novembre prochain à 18h30 avec Orange.

b) Enquête à la Bibliothèque et conférence sur notre patrimoine

Madame DESSITE rappelle que le Samedi 12 octobre sera le dernier jour en week-end pour participer à l'enquête « Qui a refroidi LEMAURE ? », exposition interactive du Conseil Départemental. Cette manifestation reste ouverte pendant les jours d'ouverture de la bibliothèque jusqu'au 25 octobre.

Monsieur Jérôme BOULAY fera une conférence sur le patrimoine de la commune samedi 12 octobre à 17h30 dans la salle du Conseil Municipal.

c) Travaux

Monsieur CHARRET présente l'avancée des travaux.

- **Lotissement de la Treille** : les travaux ont commencé la semaine passée avec l'entreprise SERVA TP. Il s'agit de la pose de bordures de trottoirs, la mise en place des avaloirs, la mise à niveau des bouches d'égouts, l'enrobé sur la voirie, la création d'un plateau ralentisseur, l'engazonnement et les espaces verts. Afin de protéger ce nouvel enrobé, de grosses pierres seront posées pour empêcher l'accès aux entreprises qui interviendront sur la 2^{ème} tranche.
- **Lotissement Jean-Victor Joly** (rue des Martinets) : la voirie devrait être réalisée courant décembre par le lotisseur. Il s'agit là aussi des caniveaux, trottoirs, espaces verts, etc.
- **Enfouissement des réseaux rue du Haut Bourg** : une réunion s'est tenue avec les riverains. Les travaux sont prévus à partir du 28 octobre pour 4 à 5 semaines. Il faudra aviser les bus et le service collecte des déchets (pour changement d'horaires de passage).
- **Sécurisation de la route de Fossé** : une réunion s'est tenue avec les riverains. Des travaux importants sont à prévoir sur cette voie (enfouissement des réseaux, assainissement, voirie, sécurité...). Deux passages piétons ont été créés, un autre est à faire. Des balises ont été installées sur les plots bétons pour qu'ils soient plus visibles, ainsi que des plots lumineux et la flèche de l'îlot central. La circulation étant de plus en plus importante, le passage des camions et des agriculteurs sera à prendre en compte.
- **Marché de Voirie** : il a été déclaré infructueux sans doute à cause du délai de réalisation trop court. Il a été relancé pour un début de travaux en janvier.

d) Columbarium

Le monument a été installé au cimetière.

e) Pays des châteaux

Monsieur CAILLAULT a assisté à la dernière réunion du Pays des Châteaux avec notamment à l'ordre du jour des mouvements de personnel. Le nouvel office de Tourisme sera prochainement inauguré.

f) Défi inter-entreprises

L'équipe de la commune a participé au défi inter-entreprises. Elle a terminé 48^{ème} sur 556 équipes et est la 1^{ère} de toutes les communes participantes.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 novembre 2019 à 20h15